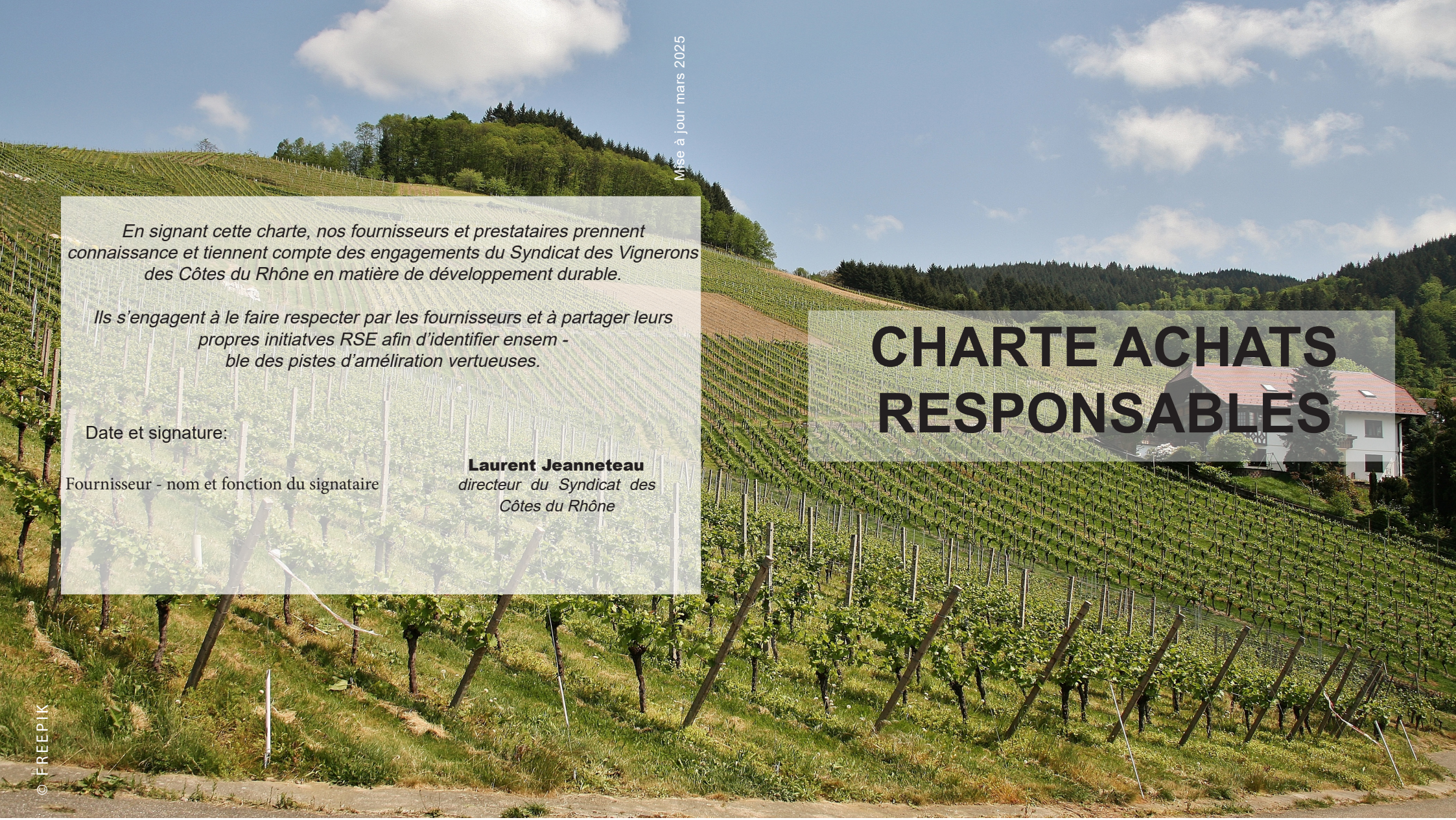

Mise à jour mars 2025

CHARTE ACHATS RESPONSABLES

En signant cette charte, nos fournisseurs et prestataires prennent connaissance et tiennent compte des engagements du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône en matière de développement durable.

Ils s'engagent à le faire respecter par les fournisseurs et à partager leurs propres initiatves RSE afin d'identifier ensem - ble des pistes d'améliration vertueuses.

Date et signature:

Fournisseur - nom et fonction du signataire

Laurent Jeanneteau
directeur du Syndicat des Côtes du Rhône

© FREEPIK

6 rue des Trois faucons
CS 60 093 - 84918 Avignon Cedex 9

www.syndicat-cotesdurhone.com

Engagé dans une démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises

Vignerons des Côtes du Rhône

Vignerons des Côtes du Rhône

En tant qu'acteur engagé dans la filière viticole, le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône entend intégrer les principes du développement durable et de la responsabilité sociétale au cœur de ses pratiques d'achats. À travers cette charte, nous affirmons notre volonté de construire une relation équilibrée, respectueuse et vertueuse avec nos fournisseurs et partenaires.

BÂTIR DES RELATIONS DURABLES, ÉTHIQUES ET TRANSPARENTES AVEC NOS FOURNISSEURS

• Honorer nos engagements contractuels avec rigueur et professionnalisme.

• Écouter activement nos fournisseurs stratégiques et co-construire avec eux des partenariats fondés sur la confiance, l'innovation et la transparence.

• Assurer un traitement équitable en respectant les délais de paiement convenus.

• Adopter un comportement impartial, loyal et intègre, en évitant toute situation de conflit d'intérêts ou de favoritisme.

• Prévenir activement tout acte de corruption ou de pratiques déloyales, et promouvoir une culture d'éthique dans toutes nos relations commerciales.

PROMOUVOIR DES CONDITIONS DE TRAVAIL JUSTES ET RESPONSABLES, EN INTERNE COMME EN EXTERNE

• Soutenir le respect des Droits de l'Homme, des droits fondamentaux du travail et des normes internationales dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.

• Veiller à garantir à chaque collaborateur – salarié ou partenaire – un traitement équitable, digne et non discriminatoire.

• Œuvrer à la protection de la santé physique et mentale, ainsi qu'à la sécurité sur les lieux de travail, en encourageant les bonnes pratiques et la prévention des risques.

RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE NOS ACHATS

• Intégrer des critères environnementaux dès la phase de sélection des fournisseurs, en valorisant l'éco-conception, la recyclabilité, la durabilité et la réparabilité des produits.

• Encourager nos prestataires – ainsi que leurs sous-traitants – à adopter des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement, à préserver les ressources naturelles et à favoriser la biodiversité.

• Promouvoir l'obtention de certifications ou labels environnementaux reconnus, gages d'un engagement concret en faveur de la transition écologique.

• Soutenir une économie circulaire en limitant le gaspillage, en favorisant la réutilisation et en accompagnant les démarches d'amélioration continue.

ÊTRE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT POUR NOTRE TERRITOIRE

• Privilégier les fournisseurs locaux, les entreprises implantées sur notre territoire et les circuits courts, afin de renforcer le tissu économique régional.

• Encourager l'inclusion sociale en facilitant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes éloignées du marché du travail.

• Poursuivre nos collaborations avec le secteur protégé (entreprises adaptées, ESAT), dans une logique d'achats responsables et solidaires.